



Chazey-sur-Ain, le 9 octobre 2019

CBL  
maire

M. Daniel FABRE  
Mairie d'Ambérieu  
Place Robert Marcelpoil  
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Nos réf. : 2019-0680/JLG/CBO/CPO

Objet : Remarque CCPA concernant le projet de PLU d'Ambérieu en Bugey

Monsieur le maire,

Vous nous avez sollicité par courrier dans le cadre de la consultation des partenaires publics associés.

La Communauté de communes disposant de projets dans plusieurs secteurs de la commune (Gare, Ouest d'Ambérieu, lycée, etc.) a déjà été associée lors de la création de ce projet. Il subsiste toutefois à la marge des éléments pouvant être modifiés afin de permettre la bonne réalisation de différents projets communautaires et des objectifs du PLU.

Secteur Vie du bois :

- Reprendre le secteur UXc et l'agrandir sur l'arrière afin de permettre l'agrandissement des commerces déjà existants sur l'arrière et la création de parking supplémentaire. (voir annexe 1 pour le tracé). Ce tracé permettra de plus de reprendre le tracé du futur projet de ZAC.

Secteur Ux (p107) :

- La surface plancher de 1 000 m<sup>2</sup> pour les logements liés aux fonctions de gardiennage paraît surdimensionnée, 60 m<sup>2</sup> semblent suffisants pour ce type d'activité.
- Il semble important de permettre une extension plus importante et en adéquation avec les propositions du SCOT concernant les extensions des commerces (p107 et 108), notamment concernant les surfaces de plus de 2 500 m<sup>2</sup>.
- Imposer un retrait de 5 m entre les constructions va à l'encontre de la densification des zones d'activités. Ces espaces peuvent permettre parfois un agrandissement de l'entreprise pouvant éviter un mouvement de l'entreprise dans une nouvelle ZA, et donc limiter la consommation foncière. Il est indiqué beaucoup de dispositions particulières par la suite qui rendent presque caduque la règle citée précédemment.

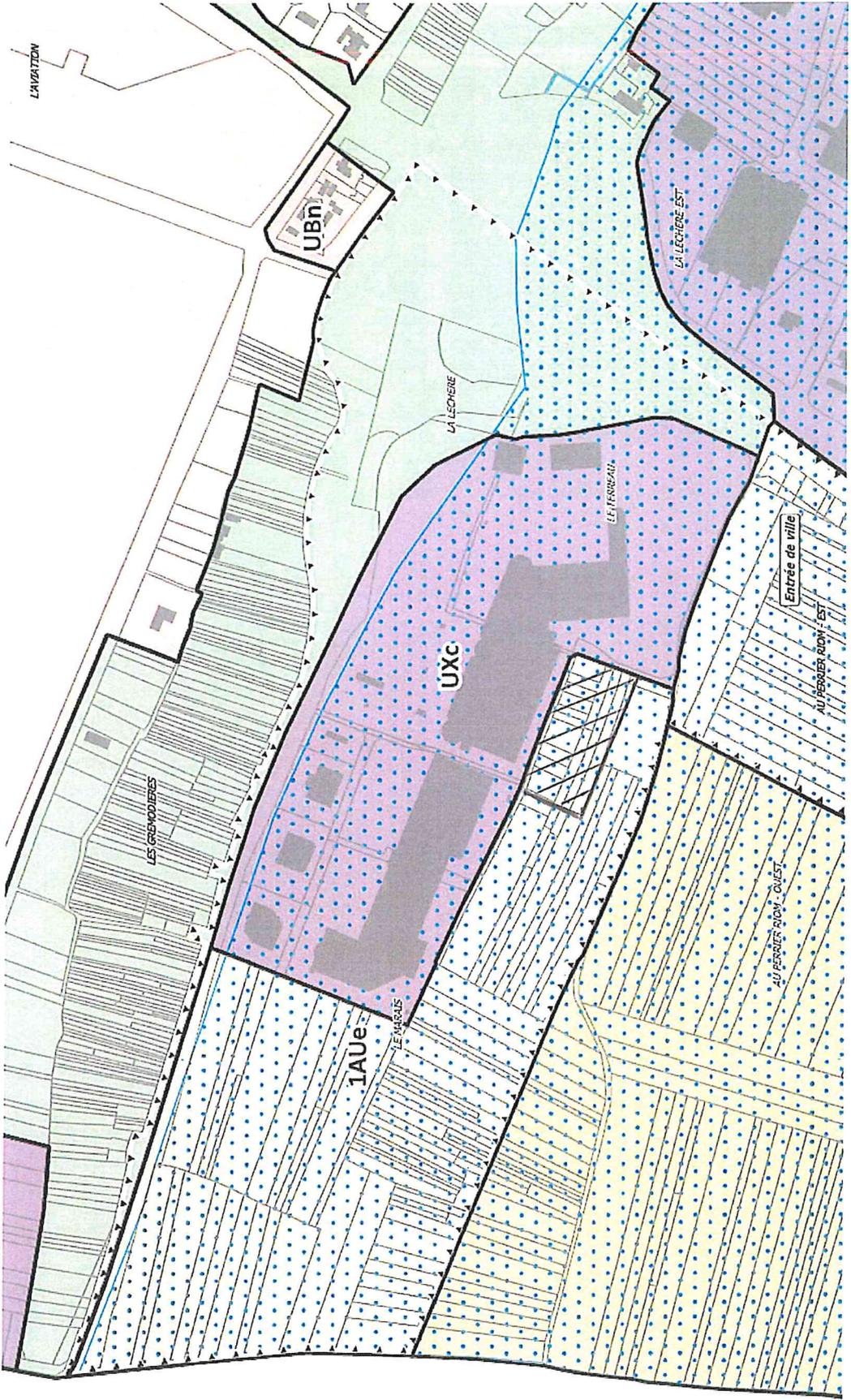
Les services de la CCPA restent à votre disposition pour échanger si nécessaire sur ces points. Votre contact :

M. Charly BOUCHARD  
[c.bouchard@cc-plainedelain.fr](mailto:c.bouchard@cc-plainedelain.fr)  
07 63 21 38 46

Je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
de la Communauté de communes,  
Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
**Marcel JACQUIN**  
Jean-Louis GUYADER





LAVATTON

UBn

LA LÈCHÈRE EST

LA LÈCHÈRE

LE FERRAUX

UXc

Entrée de ville

AU PERRUIS ROND - EST

LES GRENOUILLÈRES

IAUe

LE MARAIS

AU PERRUIS ROND - OUEST